



# Le gouvernement Vivaldi : Une voix schizophrène dans le grand concert des nations ?

---

Bruno Poncelet ■ Octobre 2020

**Avertissement :** dans un souci de concilier l'égalité des genres et le plaisir de lire, cet article recourt à une forme d'écriture inclusive où les pronoms et mots « neutres » sont alternativement présentés sous un habillage masculin et féminin (comme humain et humaine, ou tous et toutes, par exemple).

Né après 493 jours d'une gestation pour le moins compliquée, le gouvernement fédéral belge est un bébé bizarre. Possédant pas moins de sept têtes, il est mû par des peurs contradictoires. Les têtes néerlandophones du gouvernement (que sont l'OPEN VLD, le CD&V, le SP.A et GROEN) redoutent avant tout les fièvres délirantes électorales du nord du pays, poussant davantage à chaque scrutin l'ultralibéralisme, le séparatisme mais aussi la haine et la xénophobie d'extrême-droite. Quant aux têtes francophones (que sont le PS, le MR et ECOLO), elles redoutent un ras-le-bol et un désespoir populaires qui se traduisent par les succès électoraux du PTB, un parti brandissant des mots - tels que « lutte des classes » ou « anticapitalisme » - que beaucoup pensaient et espéraient avoir enterrés au fond du jardin des idées désuètes.

Ce grand écart, culturel et idéologique, entre nord et sud du pays muscle évidemment les positionnements politiques. Ainsi, les têtes de « gauche » et de « droite » ont à cœur de prouver à leur électorat respectif que ce gouvernement est marqué du sceau de leur empreinte. Face aux militants du PS réunis en congrès pour approuver la participation gouvernementale, Paul Magnette a pleuré de bonheur au moment d'évoquer la fermeture de « l'open bar » (pour riches et nanties, s'entend) du précédent gouvernement, agitant en lieu et place un refinancement des soins de santé et une revalorisation progressive des pensions les plus modestes, le tout financé par une taxation des gros revenus et des grands groupes multinationaux. De son côté, avant d'affronter une fronde interne due à sa manière très « Roi soleil » d'effectuer un casting ministériel, le président des libéraux francophones Georges-Louis Bouchez jubilait en annonçant un refinancement de la justice et de la police, mais surtout le maintien de toutes les mesures-phares en faveur de la compétitivité prises par le précédent gouvernement de Charles Michel...

À ce débat gauche-droite somme toute classique, ajoutons les épices du mouvement écologiste se réjouissant de « l'accord environnemental le plus ambitieux qu'un gouvernement belge ait jamais conclu », et vous obtiendrez un bien drôle de bébé. Un bébé qui braille à qui veut l'entendre qu'il aime la solidarité et la compétitivité, les grandes conquêtes sociales et les entreprises libérées des contraintes étatiques, ainsi que le renouveau écologiste sur fond de productivisme effréné...

Qui a tort ? Qui a raison ?

Parmi ces familles politiques composant la coalition Vivaldi, qui tire le plus fort sur la corde des rapports de force idéologiques et sociaux ?

Bien sûr, la réponse viendra avec le temps. Mais l'encre à peine sèche de l'accord gouvernemental donne déjà le ton.

## Contre l'amnésie gouvernementale, un peu d'histoire...

Dans le rapport des formateurs scellant l'union de sept partis autour d'un projet politique commun, on peut découvrir, page 75, les ambitions européennes et internationales de la Belgique. D'entrée de jeu, l'horizon est clairement défini : « La Belgique opte résolument pour une attitude pro-européenne affirmée »<sup>1</sup>. Face au Brexit et aux vers séparatistes qui gangrènent les travées du Parlement européen<sup>2</sup>, le gouvernement belge affirme sa solidarité avec les grands desseins de l'Union européenne, allant jusqu'à écrire cette sottise sidérale : « Le marché intérieur est la pierre angulaire de notre prospérité. »

Parler de sottise sidérale n'est nullement exagéré.

Car la prospérité belge a une histoire qui remonte bien avant la création du marché intérieur européen, en 1993. Une histoire faite d'événements tragiques et d'actes cruels liés à une époque où le mot démocratie n'était pas encore gravé dans la Constitution belge. Pour mémoire, la Belgique a occupé l'un des wagons de tête (juste derrière l'Angleterre) lors de la révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle, où la bourgeoisie s'est enrichie en exploitant sans vergogne, dans les mines et les usines, une main-d'œuvre salariée privée des droits sociaux et démocratiques les plus élémentaires. Disposant par ce biais sadique de capitaux à investir, cette même bourgeoisie s'est frottée les mains lorsque, en 1885, le roi Léopold II fit main basse sur le Congo et ses incroyables richesses naturelles, l'ignominie coloniale et le racisme légal autorisant par ailleurs les pires excès à l'encontre des populations indigènes. Assurément, ces deux événements historiques placèrent la Belgique et ses élites sur la carte des pays qui comptent et s'enrichissent, mais seule une minorité en profitait en ces temps coloniaux où la loi autorisait les hommes nantis à peau blanche à broyer sans coup férir leurs prochains - qu'ils soient femmes, ouvriers ou indigènes.

L'avènement de valeurs égalitaires et démocratiques - autrement dit : d'une prospérité un tant soit peu partagée - ne s'arracha qu'au prix de luttes et de révoltes ouvrières féroces. N'hésitant pas à répondre au mépris étatique et à l'exploitation bourgeoise par la violence, ces luttes furent menées durant plus d'un siècle par diverses populations marginalisées<sup>3</sup>. Des combats que notre mémoire collective a souvent tendance à occulter. Au mieux, on en retient certains succès comme le droit de vote universel (accordé seulement en 1948 aux femmes en Belgique), l'établissement

<sup>1</sup> Toutes les citations reprises dans cette analyse sont extraites des pages 75 à 78 du [Rapport des formateurs](#) Alexander De Croo et Paul Magnette, fait à Bruxelles le 30 septembre 2020.

<sup>2</sup> Sur les 705 députés du Parlement européen, près de 25% peuvent être qualifiés de critiques ou de sceptiques à l'égard des politiques et/ou des institutions européennes. Le Groupe *Identité et Démocratie* réunit pas moins de 75 élus autour d'un projet politique globalement nationaliste et xénophobe (le Vlaams Belang belge et le Rassemblement National français en font partie). Un brin plus modeste avec ses 62 députés, le Groupe des *Conservateurs et Réformistes européens* adhère aux politiques libérales de l'Union européenne, mais se montre critique sur un fédéralisme international qu'il juge trop poussé (sans toutefois aller jusqu'à réclamer une sortie de l'Union européenne). Enfin, les 39 élus du groupe *Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique* mènent une lutte frontale contre le néolibéralisme qui anime les politiques de l'Union européenne depuis des décennies.

<sup>3</sup> Comme le rappelle Anne Steiner dans son livre émouvant *Le temps des révoltes (une histoire en cartes postales des luttes sociales à la "Belle Époque")* paru en 2015 aux éditions L'Échappée, le mouvement ouvrier incluait aussi bien des artisans dépossédés de leur savoir-faire, des ouvrières salariées dans les usines ou bien encore de modestes indépendants broyés (comme les autres) par les rapports de force instaurés par les logiques capitalistes de la production industrielle.

d'une concertation sociale entre patrons et syndicats ou bien encore le financement d'une sécurité sociale qui tombe à point nommé quand une crise sanitaire (ou n'importe quelle maladie onéreuse) s'invite et frappe à notre porte. Pourtant, il faut le dire, il faut l'écrire, il faut le répéter au point de le graver en nos mémoires : si la prospérité existe sous nos contrées, c'est en grande partie à cette démocratisation sociale issue de longues luttes sociales qu'on la doit. Quand le patronat de l'époque fut contraint d'accepter (entre autres choses imbuables à ses yeux) l'interdiction légale du travail des enfants, la diminution drastique des journées de travail ouvrières, l'octroi de congés payés ou encore l'augmentation significative des salaires, il n'encourut ni les faillites qu'il redoutait, ni la bérézina qu'il annonçait. Bien au contraire !

Dotées de temps libre et d'argent à dépenser, les classes moyennes en plein essor se sont mises à acheter moult objets, à s'offrir des voyages, à avoir des loisirs, à faire des sorties et à donner vie à la société de consommation. Par ailleurs, les investisseuses et dirigeants d'entreprises contraints d'accepter des hausses de salaires combinées à des diminutions du temps de travail - autant dire une hausse faramineuse de leurs coûts de production ! - n'avaient pas à craindre la concurrence déloyale de productrices *low-cost* cassant les prix pour vendre moins cher. Car le dumping - qu'il soit social ou fiscal - était tout simplement interdit par la loi belge. Certes, un investisseur crapuleux pouvait toujours s'offrir des bras laborieux pour deux bouchées de pain en s'exilant dans des contrées lointaines - comme ces innombrables pays où le joug colonial avait bridé tout progrès social et démocratique - mais, d'une part, la main-d'œuvre locale manquait de compétences et de savoir-faire ouvriers, d'autre part, les quotas et taxes aux frontières rendaient finalement l'opération peu rentable...

## Le « libre-échange » : source de prospérité ?

C'est ici qu'intervient, dans notre histoire, le marché unique européen.

À en croire la coalition Vivaldi mise récemment sur pied pour gouverner la Belgique, le marché européen serait « la pierre angulaire de notre prospérité ». Pourtant, à y regarder de plus près, ce grand marché intérieur de 450 millions d'habitants a pour règle première d'autoriser les détentrices de capitaux à esquiver toutes les législations nationales qu'elles jugent contraignantes - que ce soit en termes de salaires minimum, de limitation de la durée du temps de travail, d'impôts à payer sur les bénéfiques, de concertation sociale obligatoire ou encore de normes environnementales à respecter...

En effet, et comme on le sait, les trajectoires historiques pour le moins disparates des pays européens (membres du marché unique) les ont conduits à des systèmes législatifs extrêmement divergents sur le plan social, fiscal ou environnemental. Par ailleurs, alors que des pans entiers des législations nationales doivent être harmonisées avant toute entrée d'un pays dans l'Union européenne, les architectes du marché unique européen ont décidé que l'harmonisation des lois sociales, fiscales et (dans une moindre mesure) environnementales n'était nullement un préalable indispensable pour entrer dans le club des pays membres du marché unique européen. Résultat : le grand marché intérieur européen s'apparente aujourd'hui à une immense braderie où des investisseurs cyniques ont l'embaras du choix pour délocaliser leurs activités vers des zones à bas salaires, des

régions sans impôts à payer sur les bénéfiques ou encore des pays où les gouvernements acceptent de fermer les yeux sur des activités polluantes (voire illégales) en échange de créations d'emplois.

Le résultat de cette « prospérité européenne » (*sic*) est une calamité dont il faut prendre la mesure. D'un côté, une minorité de nanties s'est considérablement enrichie, ainsi qu'en témoigne la hausse régulière du nombre de millionnaires et l'expansion constante des produits de luxe et des marchés haut-de-gamme (comme l'achat d'îles lointaines, par exemple). De l'autre côté, des classes ouvrières<sup>4</sup> se sont désespérément appauvries au fil des délocalisations et fermetures d'entreprises qui ont frappé l'Europe occidentale, détournant peu à peu une part importante de la population des partis politiques traditionnels (en gros : les sociaux-chrétiens, les socialistes et les libéraux) pour leur préférer tantôt le vote écologiste, tantôt le vote dit d'extrême-gauche, mais aussi très souvent malheureusement le vote haineux d'extrême-droite. Bref, loin d'être la pierre angulaire de notre prospérité comme l'affirme erronément l'accord fédéral du gouvernement belge, le marché intérieur européen est plutôt une effroyable machine à remonter le temps qui nous conduit, un pas après l'autre, dans le cloaque nauséabond d'un monde où un capital indécent fait sa loi, tandis que les garde-fous légaux mis en place pour le contraindre à un minimum de respect du genre humain (comme des autres vivants) sont de moins en moins en mesure de le brider sérieusement.

Certes, le marché unique européen n'est pas l'unique responsable de cette évolution négative des rapports sociaux et de l'effroyable dégradation des conditions de vie d'un grand nombre de personnes. Parce qu'ils sont faits exactement de la même étoffe - à savoir le droit des capitaux et des marchandises à circuler sans le moindre frein légal d'un système législatif à un autre -, les accords juridiques en vigueur au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce et l'ensemble des traités de libre-échange ratifiés par l'Union européenne avec d'autres pays entretiennent, eux aussi, la même foire aux délocalisations et toutes les formes de dumping (social, fiscal, environnemental) orchestrées par la crème élitiste la plus cupide et cynique du monde patronal. Soit les plus puissants empires marchands planétaires, leurs actionnaires et dirigeants, ainsi que les multiples lobbies s'assurant qu'une majorité du monde politique soit docilement à leur service<sup>5</sup>.

Certes, nous avons la liberté de vote.

Bien sûr, tous les partis politiques ne se ressemblent pas dans leur manière de suivre (ou non) le sillage et les *desiderata* des grandes firmes multinationales.

Concernant les traités de « libre-échange » (un terme trompeur et fallacieux qu'on remplacera ici par l'appellation de *shopping législatif* pour multinationales), force est de constater que l'attelage gouvernemental belge est animé par des forces contradictoires. Ainsi, lorsqu'il fut question, en 2013, de se prononcer au sein du Parlement européen pour lancer des négociations visant à ac-

---

<sup>4</sup> Les salariés interchangeableables (c'est-à-dire sans diplômes ni compétences particulières) sont touchés de plein fouet par la dualisation croissante de nos sociétés. Mais comme aux XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreux indépendants et petites entreprises souffrent également de la perte de pouvoir d'achat de leur clientèle, ou bien endurent la concurrence déloyale d'empires marchands délocalisant leur production vers des zones *low-cost*... que ces mêmes petits entrepreneurs n'ont pas les moyens d'atteindre pour diverses raisons (financières et logistiques, mais aussi parfois en raison de scrupules moraux et éthiques).

<sup>5</sup> Sur l'importance des lobbies d'affaires dans les prises de décisions européennes, on peut notamment consulter l'impressionnant travail effectué par l'ONG [Corporate Europe Observatory](#).

croître le shopping législatif entre l'Union européenne et les États-Unis, certaines têtes du bébé gouvernemental belge donnèrent leur accord enthousiaste (ce fut le cas du CD&V, de l'OPEN VLD et du MR) quand les autres têtes (SP.A, PS, GROEN et ECOLO) s'y opposèrent. Quelques années plus tard, en 2016, c'est au terme d'un baroud d'honneur qui fit sa publicité dans l'Europe entière que le Ministre-Président de la Région Wallonne de l'époque - un certain Paul Magnette, devenu entretemps Président du Parti socialiste et l'un des deux négociateurs fédéraux ayant mis sur pied la coalition Vivaldi - finit par donner son accord à un traité légalisant le shopping législatif entre le Canada et l'Union européenne<sup>6</sup>. Parmi les membres actuels de la majorité fédérale, seule la famille écologiste (alors dans l'opposition) resta farouchement opposée aux divers traités de shopping législatif négociés par l'Union européenne.

Mais qu'en est-il aujourd'hui ? Comment les tensions politiques passées et les points de vue contradictoires au sujet du shopping législatif se traduisent-ils concrètement dans l'accord de gouvernement ?

## À droite : *business as usual*

Comme on l'a déjà dit, les plus farouches partisans du shopping législatif (que sont le MR, l'OPEN VLD et le CD&V) ont assurément gagné une bataille importante en faisant graver cette sottise sidérale : « Le marché intérieur est la pierre angulaire de notre prospérité. »

Dans la foulée, ils ont également obtenu l'inscription de cette affirmation insensée selon laquelle « L'Union européenne est une économie sociale de marché unique, dans laquelle l'économie peut se développer tout en réduisant la pauvreté et les inégalités sociales. » Sur base de ce parfait oxymore, le gouvernement belge est prêt à soutenir « le développement du pilier social et l'initiative de la Commission européenne visant à garantir un salaire minimum dans l'UE et à développer un système européen permanent de réassurance chômage. »

À dire vrai, ces mots n'engagent pas à grand-chose : s'il est vrai que l'Union européenne a récemment mis en place un pilier social censé lutter contre les inégalités, il faut néanmoins connaître la logique juridique animant les traités de shopping législatif (européen comme mondial) pour ne pas être dupé par ces belles intentions frauduleuses. Dans le fonctionnement du marché unique européen, comme dans l'ensemble des traités de shopping législatif ratifiés par l'Union européenne, une même logique juridique est systématiquement à l'œuvre :

- Toutes les législations autorisant les investisseuses et empires marchands à faire circuler librement leurs capitaux, marchandises et autres services payants d'un pays à l'autre sont contraignantes sur le plan juridique. Autrement dit, si un gouvernement d'un pays signataire contrevient d'une quelconque manière à cette partie de l'accord, les entreprises lésées sont autorisées à déposer plainte devant des Tribunaux d'arbitrage internationaux,

<sup>6</sup> Aujourd'hui partiellement en vigueur, ce traité (le CETA) doit encore être ratifié par l'ensemble des Parlements nationaux (voire régionaux dans certains pays comme la Belgique) pour intégrer définitivement, et intégralement, l'arsenal juridique européen favorisant le shopping législatif. Les informations au sujet du contenu de ces accords et des votes politiques effectués au sein du Parlement européen peuvent notamment être consultés sur le site « [No Transat](#) », qui contribua à alimenter la réflexion collective et les mouvements de contestations de l'époque.

dans l'espoir d'obtenir des dommages et intérêts pouvant se chiffrer à plusieurs dizaines de millions d'euro, payés - *in fine* - par l'argent de nos impôts<sup>7</sup> ;

- À l'inverse, le droit social, l'environnement ou le développement durable ont beau être mentionnés dans les accords de shopping législatif, c'est essentiellement de façon cosmétique. Ils ne sont là que pour faire joli dans la mesure où ces chapitres échappent à toute logique juridique contraignante. *Primo*, ils ne fixent aucun objectif clair à atteindre. *Secundo*, ils n'imposent jamais une forme préalable d'harmonisation des normes fiscales, sociales ou environnementales vers les standards les plus élevés (ce qui contrarierait fortement les lobbies d'affaires patronaux). *Tertio*, si un pays signataire s'estime lésé par une infraction aux chapitres *droits sociaux* ou *développement durable* contenus dans les accords de shopping législatif, il peut tout au plus réclamer l'ouverture d'un dialogue interétatique... sans la moindre obligation d'aboutir à un résultat constructif. Quant à pouvoir déposer plainte devant un tribunal pour obtenir des dommages et intérêts en cas de dumping consécutif à des délocalisations, il n'en est bien entendu jamais, jamais, jamais au grand jamais question !

Sachant cela, les partisans affirmés du shopping législatif au sein du gouvernement fédéral semblent n'avoir pris aucun risque en acceptant de dire : « Nous soutiendrons activement l'approche européenne consistant à adopter des normes sociales et environnementales élevées (normes fondamentales de l'OIT, compatibilité avec l'accord de Paris [sur le climat], application des critères de transparence fiscale de l'OCDE, etc.) comme base de nos relations avec les pays tiers par le biais d'accords commerciaux. »

## ■ Côté gauche : haro sur le shopping législatif ?

Mais le texte de l'accord fédéral se poursuit. Et soudain, le ton politique change et se durcit : « La Belgique n'acceptera donc de nouveaux accords de commerce et d'investissement que lorsque ces normes [sociales et environnementales] sont applicables et contraignantes. »

Pour une surprise, c'est une surprise !

Car si l'on prend ces mots pour argent comptant, force est de constater que l'ensemble des accords de shopping législatif négociés jusqu'ici par l'Union européenne (et ils sont nombreux<sup>8</sup> !) ne passeront plus la rampe d'une adhésion belge, ce qui les condamnerait purement et simplement à être abandonnés. Au vu du scandale diplomatique et des intenses remous médiatiques provoqués jadis par le (bref) refus de la Région Wallonne à dire « oui » au traité de shopping législatif négocié par l'Union européenne avec le Canada, on peine à croire que le gouvernement belge oserait réel-

<sup>7</sup> À ce sujet, lire Renaud Beauchard (avec la collaboration de Sarah Albertin), *L'assujettissement des nations - Controverses autour du règlement des différends entre états et investisseurs*, paru aux Éditions Charles Léopold Mayer, Paris, 2017.

<sup>8</sup> La liste actualisée des accords de shopping législatif (en cours de négociation ou d'adoption) est consultable en anglais sur le [site de la Commission européenne](#) via les onglets *Home, Trade, Policy, Countries and regions, Negotiations and agreements*. L'un des [hyperliens proposés](#) détaille notamment l'avancée du parcours institutionnel des multiples traités en cours de négociation ou déjà finalisés.

lement sortir les crocs - et survivre en tant que majorité politique ! - lorsque les accords commerciaux finalisés par l'Union européenne seront soumis aux votes des différents parlements du Royaume de Belgique.

Très vite, l'accord gouvernemental met d'ailleurs de l'eau dans son vin en maniant à merveille la chèvre et le chou : « Le Gouvernement fédéral se montrera un partenaire fiable lors de la ratification des accords commerciaux [*la chèvre sera docile !*]. Les traités qui ont déjà été signés seront présentés pour ratification en vue d'un débat au Parlement sur la base d'une analyse d'impact où les intérêts généraux de notre économie [*encore la chèvre...*] et, en particulier, le chapitre sur le développement durable [*voilà le chou !*] seront évalués. »

Difficile d'être plus ambigu - ou schizophrène ! - que ce verbiage politique conciliant tout et son contraire...

## De l'art politique des grands écarts idéologiques

S'il devait arriver sur la table du gouvernement fédéral au cours de cette législature, le traité de shopping législatif finalisé en juin 2019 par l'Union européenne et les pays du Mercosur<sup>9</sup> constituerait un fameux ballon d'essai. Alors que le Brésil est actuellement dirigé par Jair Bolsonaro (une sorte de Donald Trump brésilien connu pour ses convictions climato-sceptiques, homophobes, machistes, racistes et anti-indigènes), sachant de surcroît que l'accord UE-Mercosur accélérera la déforestation de l'Amazonie pour libérer les terres nécessaires à la hausse des exportations agricoles brésiliennes vers l'Europe, on est curieux de voir combien pèseront le développement durable amazonien et la survie des petits agriculteurs de nos contrées face aux intérêts stratégiques des empires marchands brésiliens et européens, ravis d'accéder à des marchés européen ou latino-américain dépassant respectivement les 450 et 250 millions de personnes !

Heureusement pour notre gouvernement, cet écueil lui est pour l'instant évité en raison d'un vote massif du Parlement européen (421 voix sur 705) contre le traité du Mercosur... que la Commission européenne s'efforce de faire passer envers et contre tout<sup>10</sup>.

Revenons-en à la coalition Vivaldi : les conquêtes « progressistes » couchées dans la partie internationale de l'accord gouvernemental ne s'arrêtent pas aux promesses de normes sociales et environnementales contraignantes (très vraisemblablement) sans lendemain.

Jusqu'ici, les Tribunaux d'arbitrage habilités à sanctionner les infractions aux traités commerciaux de l'Union européenne fonctionnent toujours à sens unique : les firmes privées peuvent poursuivre les états contrevenant aux règles du shopping législatif pour réclamer des dommages et inté-

<sup>9</sup> Le Mercosur réunit l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. En juin 2019, l'Union européenne a conclu un traité de shopping législatif avec ces quatre pays d'Amérique latine. Cet accord est pour l'heure en cours de traduction dans les diverses langues de l'Union européenne, afin d'être présenté ensuite au Conseil européen (soit l'ensemble des pays membres) et au Parlement européen.

<sup>10</sup> Sur ce point, lire l'article [Accord UE-Mercosur: plusieurs états membres se disent encore sceptiques](#) publié le 30 novembre 2020 par la revue Le Sillon Belge.

rêts pharaoniques ; à l'inverse, aucun pays n'est autorisé à assigner une firme multinationale devant la justice pour avoir enfreint les louables intentions sociales ou environnementales des traités commerciaux. Et c'est logique, puisque ces normes sociales et environnementales sont (par choix politique) non-contraignantes... Cependant, l'accord fédéral entend faire bouger les lignes quand il affirme que « La Belgique contribuera à la création d'un tribunal multilatéral d'investissement où le respect des normes environnementales et sociales et des droits de l'homme doit également être central. » Problème : si la Belgique est le seul pays européen à vouloir avancer dans cette direction, la route risque fort de ressembler à un tapis nous entraînant constamment en arrière alors qu'on rêve d'aller de l'avant !

Pour se consoler, les têtes politiques du gouvernement belge réellement éprises d'égalité et de progrès social pourront toujours s'accrocher à cette petite phrase de l'accord fédéral : « Le Gouvernement s'engage à participer activement et de manière constructive aux négociations sur la future convention des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme. » Heu... Concrètement, de quoi s'agit-il ?

Depuis plusieurs années, un groupe de travail au sein des Nations Unies tente de mettre en œuvre des formes de sanctions internationales à l'encontre des empires marchands qui violent les droits humains fondamentaux ou se rendent coupables d'écocides - peu importe l'endroit où cela se produit sur Terre. Croyez-le ou non : aucun pays européen n'a jusqu'ici daigné participer à ces discussions internationales dont la philosophie politique est - il est vrai - à l'exact opposé des traités de shopping législatif. Car il s'agit, ni plus ni moins, d'une amorce de réflexion politique visant à entraver la liberté des firmes multinationales à considérer toute forme de vie (animale, humaine ou végétale) comme une matière première appropriable, malléable, manipulable et exploitable sans merci. L'inclusion (dans le texte de l'accord fédéral) de la mention « participer *de manière constructive* » en dit d'ailleurs long sur les réticences, chez certains partenaires de la majorité, d'agir contre les intérêts financiers d'empires marchands européens et de leurs actionnaires, même s'il s'agit de défendre (ailleurs dans le monde) les droits les plus élémentaires prônés dans nos démocraties modernes.

Fort de ces constats, on peut s'attendre à de belles foires d'empoigne et à quelques notes discordantes - au sein de la coalition Vivaldi - quand il s'agira de faire entendre la voix belge dans le grand concert des nations. Pour l'heure, le bébé fédéral babille encore, tout heureux de découvrir le monde au terme d'une gestation très longue. Mais ses premiers mots ne trompent pas : sur la scène européenne et internationale, il fait ses premiers pas dans un flou aussi ambivalent que contradictoire, espérant cacher ses tendances schizophrènes... jusqu'au moment où la réalité des dossiers politiques l'amènera à s'entredéchirer. Ce qui conduira soit à la soumission résignée de l'un ou l'autre camp (faisons ici semblant de croire que les dés pipés en faveur du shopping législatif ne sont pas déjà jetés...), soit à l'implosion générale de l'attelage gouvernemental fédéral pour nous ramener, *illico presto*, à la case « élections ».